



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E169977

VALABLE JUSQU'AU 10/06/2025

ÉDITÉ LE 30/07/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2017

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/11/2023  
152 000

Raison sociale : SARL FRANCE ISOL

6 RUE JEAN JAURES  
92807 PUTEAUX CEDEX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANTERRE

Siret : 830 547 667 00030

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 420593700117

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE PRW2300967

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE PRW2300967

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Téléphone : 01 42 07 81 47

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@franceisol.info

Responsabilité légale :

RENAISSIA JONATHAN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 32

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/10/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/10/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/07/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	19/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/10/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/10/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	16/07/2024
o Isolation des combles perdus	19/10/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	16/07/2024

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE PARIS  
20 BIS RUE BOISSIERE  
RDC  
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.